

ACCORD CANADO-JAPONAIS

Un accord de coopération prévoyant l'échange de données techniques concernant les réacteurs à eau lourde a été conclu en septembre à Tokyo entre l'Énergie atomique du Canada, limitée (EACL) et la Corporation japonaise pour le développement des réacteurs de centrale et du combustible nucléaire.

L'accord canado-japonais, valable pour cinq ans, a été signé par M. J.L. Gray, président de l'EACL et par M. G. Inoue, président de la Corporation japonaise. Cet événement a eu lieu au cours de la Conférence Japon-Canada sur l'énergie atomique, à laquelle assistaient M. J.J. Greene, ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources et M. W. Hiraizumi, ministre japonais des Sciences et de la Technologie et président de la Commission atomique du Japon.

Le Japon, comme le Canada, s'intéresse aux réacteurs de puissance dont le combustible est de l'uranium naturel, le modérateur de l'eau lourde et le caloporteur de l'eau légère bouillante. L'EACL a déjà construit et met actuellement en service une centrale nucléaire munie d'un réacteur de ce type. Il s'agit de la centrale Gentilly située sur la rive sud du St-Laurent non loin de Trois-Rivières, dont la puissance électrique est de 250 mégawatts. De son côté, la Corporation japonaise susmentionnée construit actuellement près de Tsuruga la centrale Fugen de 165 mégawatts qui est du même type que celle de Gentilly.

Le Japon et le Canada vont donc pouvoir aux termes de cet accord échanger des données utiles en ce qui concerne des questions comme la physique des réacteurs, les propriétés hydrauliques et caloporteurs de l'eau bouillante, la sécurité des systèmes, les alliages de zirconium, les combustibles, les commandes et l'instrumentation. On s'attend à ce que cette collaboration contribue largement au développement des réacteurs à eau lourde dans les deux pays concernés.

MISE EN CIRCULATION DES FILMS PRÉSENTÉS À ONTARIO PLACE

En vue de faire apprécier les talents des réalisateurs de cinéma ontariens par un nombre accru de personnes dans la province, dans le reste du Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays du monde, le Gouvernement de l'Ontario mettra en circulation quelques-uns des films qui ont été présentés cet été à la ciné sphère d'Ontario Place; ces films, intitulés *North of Superior*, *Where the North Begins* et *Seasons in the Mind* seront distribués, tant sur le plan national qu'international, pour le compte de la *Columbia Pictures of Canada*.

North of Superior, film IMAX pour écran large, réalisé par Graeme Ferguson, de Galt, montre la

grandeur du pays qui s'étend au nord du lac Supérieur, de la région de Puckasaw jusqu'à la frontière du Manitoba. Les caméras survolent la région, filment la forêt dévorée par les flammes, la vie des réserves indiennes et d'autres scènes jamais encore vues à l'écran.

Where the North Begins, film réalisé par David Mackay, découvre le pays et les habitants de la région septentrionale située entre North Bay et Sault-Sainte-Marie, en passant par l'île Manitoulin et la baie d'Hudson. Des prêtres jouant au hockey, des hommes pratiquant le commerce de la fourrure, des champions de ski et d'autres personnes de la région du Nord figurent dans des scènes filmées à Cobalt, à Timmins, aux chutes Iroquois, à Kirkland Lake, à Chapleau et ailleurs.

Seasons in the Mind, film tourné pour écran large par deux réalisateurs ontariens à l'esprit imaginatif, Michael Milne et Peter Pearson, présente l'évolution des quatre saisons dans l'est de l'Ontario, notamment dans le comté de Lanark, à Hastings, Belleville, Glengarry, Renfrew, Eganville, Van Kleek Hill et Ottawa. Le film utilise plusieurs procédés optiques spéciaux et présente une image nostalgique des premiers temps de l'Ontario en projetant des photographies de l'époque.

ENQUÊTE AU SUJET DES TRICOTS IMPORTÉS

M. C.A. Annis, président de la Commission du textile et du vêtement, a annoncé qu'une enquête serait instituée par la Commission au sujet de la plainte formulée par l'Institut canadien des textiles alléguant que l'importation de certains tissus de tricot double et de tricot sur métier chaîne menaçait de causer des préjudices sérieux aux fabricants canadiens de textiles. La Commission a donc décidé d'instituer une enquête et de soumettre un rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des répercussions de l'importation de ces tissus sur la production au Canada.

"Si l'on constate que les marchandises en question sont importées à des prix, en quantités et dans des conditions telles que des préjudices sérieux pourraient être causés à la production au Canada d'articles de textile ou d'habillement, et que les projets soumis par les producteurs canadiens sont acceptables, la Commission a l'intention de dire dans son rapport si, à son avis, des mesures spéciales de protection devraient être mises en vigueur," a déclaré le président.

Des audiences concernant cette enquête auront lieu quand elles s'avéreront nécessaires. Elles pourront se tenir en public si, de l'avis de la Commission, la nature des renseignements présentés le permet.

M. Annis a fait remarquer que tout producteur qui prétend avoir souffert des importations et qui